

Mikhaïl Roudnitski

Le traducteur et l'inflation

Hélène Henry : *On parle beaucoup ici de « déréglementation » en matière de traduction. Qu'en est-il ?*

Mikhaïl Roudnitski : Rappelons quel était le système en vigueur autrefois. Sous le pouvoir soviétique, il n'y avait que des éditions d'État. Un département du ministère de la Culture, le GOSKOMIZDAT (Comité national pour l'édition), prenait en charge tout ce qui, dans le pays, concernait la production et la distribution de la chose écrite. C'est là, en particulier, qu'étaient mis au point les plans que devaient respecter les diverses maisons d'édition, c'est là qu'on fixait les tarifs, les rétributions, etc. Aujourd'hui, un plan existe encore, mais, bien évidemment, il ne concerne plus que les maisons d'édition d'État. Celles-ci deviennent minoritaires, mais fonctionnent toujours et reçoivent une aide publique. Plus souvent, il faut le dire, sous forme de « prix » et de « récompenses », que sous forme de subventions...

H.H. : *De quelle manière sont payés les traducteurs ?*

M.R. : Actuellement, le système est flottant. Une nouvelle loi « sur les droits d'auteur » a été promulguée, qui permet aux auteurs et aux traducteurs d'être payés sur recettes. Mais c'est extrêmement désavantageux pour eux à cause du rythme de l'inflation. En principe, ils doivent recevoir une avance, ce qui n'est pas toujours le cas. Certains demandent à être mensualisés. En général, le paiement est forfaitaire et se fait sur contrat : 25 % à la commande, 35 % à la livraison, si le manuscrit est accepté par l'éditeur, et le reste à la parution du livre. C'est là que le bât blesse, car, même à supposer que le livre sorte effectivement, l'inflation aura tellement galopé que la somme reçue sera de très peu supérieure à zéro.

H.H. : *Quel est le niveau des rémunérations ?*

M.R. : Il est très variable. En général, les traducteurs sont sous-payés, surtout

si l'on considère le temps qu'ils passent sur un livre en l'absence d'équipement informatique !* Les « grosses » maisons d'édition d'État (du type Progress ou Radouga) paient de 15 000 à 30 000 roubles le « cahier » (24 pages de quinze cents signes). Le dollar valant aujourd'hui 2 000 roubles, et si on sait que le salaire mensuel moyen dans les professions intellectuelles tourne autour de 150 000 roubles, cela donne un ordre de grandeur. Les traducteurs réclament que les tarifs soient fixés à partir du dollar, seule valeur stable dans l'inflation généralisée. Le rêve serait d'obtenir deux dollars par page ! Le roman policier et la littérature de consommation sont payés 6 000 roubles le « cahier », avec une majoration de 15 % par mois écoulé pour tenir compte de l'inflation. La poésie se paie environ 2 000 roubles le vers, ce qui n'est pas mal du tout.

H.H. : *Comment se règlent les litiges ?*

M.R. : Les cas de litige concernent surtout les traductions refusées. L'éditeur doit en principe motiver son refus. Le texte reçu est soumis à deux « supervisions internes » avec chaque fois un rapport écrit. L'acceptation devrait en dépendre, mais c'est souvent l'arbitraire du directeur qui décide. Le traducteur n'a guère de recours légal ; d'ailleurs, en ces matières, il y a un véritable flou juridique... Les superviseurs chargés de ces « relectures » intervenaient autrefois à tous les niveaux, de la conception à la fabrication. En principe, il s'agissait surtout de vérifier la correction de la langue ; en fait, c'était un rôle de contrôle idéologique. Il y avait de tout parmi les superviseurs, du meilleur et du pire. Il y en a qui ont gâché des livres, mais il y a eu aussi des gens très corrects. Il y a de moins en moins de « superviseurs », même dans les grosses maisons.

H.H. : *Que dire, en conclusion, sur la condition du traducteur à Moscou ?*

M.R. : Contrairement à ce qu'on dit parfois, la situation du traducteur dans ce pays n'a jamais été bien solide. Très peu de traducteurs, dix ou quinze par langue peut-être, parvenaient et parviennent à vivre de leur seul métier. Le traducteur avait intérêt à travailler parallèlement comme bibliothécaire, enseignant, ou dans l'édition. Jamais il n'y a eu de salariat en traduction (à la différence d'autres domaines), c'est pourquoi on trouve tant de « dames littéraires » [sic] dans cette profession.

Juillet 1994
Propos recueillis par Hélène Henry

* Si vous voulez vous débarrasser de votre vieil ordinateur, pensez aux traducteurs de l'Est. La rédaction transmettra.